



« LE TOUT TIRE DE DIVERS AUTEURS TROP FAMEUX ».
LES COMPILATIONS LITTÉRAIRES DE LA RENAISSANCE, DE LA CAUTION
PUBLICITAIRE A LA CONSTITUTION D'UNE COMMUNAUTE AUCTORIALE

Anne REACH-NGO
(Université de Haute-Alsace, Institut universitaire de France)

« Soit que ce soient Perles, ou fleurs en qualité, ce ne sont en essence qu'un recueil et ramas de toutes les plus belles pointes de nos Poètes, et par consequent la quintessence et cresse des plus beaux esprits de France »¹. C'est sur cette formule des plus mélioratives, rassemblant les termes métaphoriques les plus représentatifs de la rhétorique compilatoire², que s'ouvre la dédicace des *Marguerites poétiques, tirées des plus fameux poètes françois, tant anciens que modernes, reduites en formes de lieux communs et selon l'ordre alphabetique. Nouvellement recueillies et mises en lumiere par Esprit Aubert, avec un indice tres-ample de chaque matiere*. Le titre de l'ouvrage résume à lui seul bon nombre des enjeux propres aux compilations de la première modernité : la variété et l'abondance de la matière, son excellence, l'enjeu national, le traitement remarquable effectué par le compilateur, la présence d'aides à la lecture orientant les usages du livre, la nouveauté, le recours à un motif métaphorique, la « marguerite ».

Mise en valeur typographiquement sur la page de titre, la formule « tirées des plus fameux poètes françois, tant anciens que modernes » joue un rôle significatif dans la présentation du recueil. Elle ne donne pourtant aucune information véritable sur le contenu de l'ouvrage, et plus encore, elle ne concourt pas à mettre en valeur une singularité générique ou compositionnelle du volume. Au contraire, une telle formule, réduite à un petit nombre de variantes, apparaît dans le titre de bon nombre d'ouvrages publiés aux XVI^e et XVII^e siècles, appartenant à des types de textes fort divers (recueils narratifs, poétiques, rhétoriques, historiques, théologiques, etc.), réunis suivant des modes d'agencement également variés (compilations héritées de la tradition encyclopédique, recueils de pièces poétiques ou narratives mêlant textes posthumes et productions contemporaines, « marquetterie » délibérément sans ordre, anthologies ordonnées en section, ou lieux communs, etc.).

La critique, notamment depuis les travaux d'Ann Moss et Ann Blair, a bien montré comment les modalités de gestion des écrits au XVI^e siècle sont le fruit de pratiques héritées de l'Antiquité et du Moyen Âge, qui accordent une place de choix à la compilation, au réemploi et

¹ *Les marguerites poétiques tirées des plus fameux poètes françois, tant anciens que modernes*, Lyon, Barthélémy Ancelin, 1613, f° 12 r° (référence USTC n° 6901737).

² Nous considérons ici le terme de compilation au sens large, pour désigner le rassemblement d'écrits provenant de la main de plusieurs auteurs en vue de produire un ouvrage singulier. Nous intégrons donc le phénomène de la mise en recueil parmi les pratiques compilatoires très diverses qui structurent la production des ouvrages publiés à la Renaissance. Une telle définition préalable de la compilation nous conduit à exclure de l'étude les recueils de pièces produites par un même auteur et rassemblées suivant une fin éditoriale singulière, comme le *Marquetis* de Du Saix, par exemple, qu'on pourrait qualifier de compilation de ses œuvres. Une telle démarche vise à privilégier une approche transversale du corpus des compilations littéraires (poétiques, narratives, épistolaires, rhétoriques), afin de mettre en lumière des pratiques récurrentes dans ces divers types d'écrits, qui les apparentent à d'autres formes de compilations non-littéraires.



à la circulation des textes³. Moins étudié, le rôle des discours péritextuels dans la représentation de la production littéraire constitue un indice significatif des enjeux promotionnels qui se jouent au sein de telles pratiques⁴. La formule « tiré des bon auteurs » et ses variantes constitue l'une de ces étiquettes publicitaires qui se mettent à orner les pages de titre à la Renaissance. Il s'agira d'analyser ici son fonctionnement dans les titres, frontispices, préfaces, signatures des pièces, tables des auteurs et index d'un échantillon d'ouvrages représentatifs qui l'utilisent comme argument de vente⁵. De la simple caution publicitaire, ajoutée par l'éditeur à un texte produit par un auteur unique ou collectif, à la désignation d'une communauté d'auteurs individuellement identifiés, quelles peuvent être les fonctions d'une telle inscription au sein du livre et quelles représentations de l'auctorialité littéraire cette formule contribue-t-elle à élaborer ?

ABONDANCE, VARIÉTÉ, EXCELLENCE : LA MENTION DES « DIVERS AUTEURS », UN EMBRAYEUR PROMOTIONNEL

Conditionnée par un certain nombre de contraintes, à commencer par la brièveté qu'impose à la formule la place réduite qui lui est attribuée sur la page de titre, la mention des auteurs dont les écrits ont servi de matière première aux ouvrages se caractérise par son efficacité : elle vise à attester l'abondance, la diversité et la valeur des auteurs rassemblés, en une formule stéréotypée qui prend valeur d'argument autorité et sert de caution à la compilation. Cet usage de la formule va perdurer du XVI^e au XVII^e siècle, alors que la publication des ouvrages collectifs connaît de profondes mutations, allant dans le sens d'une attribution croissante des pièces ou d'une organisation « signée » des volumes, suivant la structuration des réseaux de sociabilité littéraires⁶.

³ A. Moss, *Les Recueils de lieux communs. Apprendre à penser à la Renaissance (Printed Commonplace-books and the Structuring of Renaissance Thought)*, Oxford, Oxford University Press, 1996), trad., Genève, Droz, 2002 ; A. Blair, *Too Much to Know : Managing Scholarly Information before the Modern Age*, New Haven, Yale University Press, 2010.

⁴ Voir notamment G. Genette, *Seuils*, Paris, Éditions du Seuil, 1987 ; Ph. Lane, *La Périphérie du texte*, Paris, Nathan Université, 1992. Concernant les péritextes titulaires, voir l'ouvrage de L. H. Hoeck, *La Marque du titre. Dispositifs sémiotiques d'une pratique textuelle*, La Haye, Walter de Gruyter, 1981. Nous nous permettons de citer également notre ouvrage, *L'Écriture éditoriale à la Renaissance. Genèse et promotion du récit sentimental français (1530-1560)*, Genève, Droz, 2013.

⁵ Cette étude prend comme corpus d'analyse un échantillon d'une centaine d'ouvrages narratifs, poétiques, épistolaires et rhétoriques, parus entre 1530 et 1650, qui mettent en avant, dans leurs divers péritextes, les pratiques de compilation qui ont donné naissance à un ouvrage collectif. La présentation de ce corpus d'analyse sera disponible à partir de 2020 sur le site des *Thresors de la Renaissance* en cours de réalisation sur la plateforme EMAN de l'ITEM-CNRS : <https://cahier.hypotheses.org/thresors-de-la-rennaissance>.

⁶ Sur les enjeux de la sociabilité littéraire à la Renaissance, voir J.-E. Girot (dir.), *La Poésie à la cour de François I^{er}*, Paris, PUPS, 2012 ; E. Kuschner, « Cultures et modèles culturels : sociabilité et écriture », M. Engammare, M.-M. Fragonard, A. Redondo et S. Ricci (dir.), *L'Étude de la Renaissance. Nunc et cras*, Genève, Droz, 2003, p. 159-171 ; I. Luciani, « La poésie française comme pratique sociale (XVI^e-début XVII^e siècle) », *Raisons Pratiques*, EHESS, 2004, p.45-75. Plusieurs thèses récentes mettent en jeu ces questions, notamment celles de C. Sicard, « Poésie et rapports sociaux autour de la cour de France (1538-1560) », sous la direction de J. Vignes, Université Paris-Diderot, soutenue en 2013 ; F. Bonifay, « Concurrences poétiques. Identités collectives et identités singulières autour de la "Pléiade" (1549-1586) », sous la direction de M. Clément, Université Lyon 2, soutenue en 2016 ; N. Mueggler, « Nation et émulation. Revendications locales et nationales dans les recueils polygraphiques français (1529-1549) », sous la direction de Th. Hunkeler (Université de Fribourg) et M. Clément (Université Lumière Lyon 2), thèse en cours. Voir également, pour le XVII^e siècle, M. Bombart et G. Peureux, « Politiques des recueils collectifs dans le premier XVII^e siècle. Émergence d'une norme linguistique et sociale », *Le Recueil littéraire : pratiques et théories d'une forme*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 239-256.



La formule peut se réduire à l'évocation d'une pluralité d'auteurs, sans autres caractérisants que la quantification : « plusieurs » ou « divers »⁷. Les qualificatifs valorisants se trouvent alors appliqués aux textes, le plus souvent qualifiés de « notables », « beaux », « excellents », « plaisants ». Quand les adjectifs caractérisent les auteurs, ce sont souvent les mêmes : « bons », « fameux », « excellents », « renommés », avec ou sans usage du superlatif⁸. Ainsi, dans le *Promptuaire des médailles des plus renommées personnes qui ont été depuis le commencement du monde : Avec brieve description de leurs vies et faits, recueillie des bons auteurs*⁹, l'article définit « des » renforce la dimension non désignative et topique de la formule. La présence d'un déterminant possessif renvoyant à la communauté des lecteurs (« de nos bons auteurs ») n'est pas nécessaire ; elle est sous-entendue par l'évocation d'un ensemble de valeurs communes.

La même formule non référentielle apparaît dans les préfaces, la charge informationnelle de l'énoncé étant le plus souvent reportée sur d'autres termes, parfois plus imagés, renvoyant à l'ouvrage ou aux pièces rassemblées. C'est le cas par exemple dans l'avertissement aux *Quatrains, sixains, huitains sur la vanité et inconstance du monde* qui a recours aux termes de la « marquetterie » et de « l'amas » pour désigner l'ouvrage, reléguant les auteurs à de simples instances productrices de textes : « Voici une pièce de marquetterie, un amas de Quatrains, Sixains de divers auteurs, rapportez et meslez ensemble, sur un sujet fort tracassé depuis quelques années, De la vanité des mondains »¹⁰. Plutôt que le terme de « recueil » qui désignerait un produit fini, ce sont les états des écrits sous forme d'« amas » et les gestes qui ont concouru à la constitution du volume, « rapportez et meslez ensemble », qui servent à désigner l'ouvrage dans toute la cohérence d'un unique projet éditorial. L'évocation des auteurs se restreint à la mise en avant de leur diversité.

Il arrive aussi que cette diversité soit brièvement précisée dans la formule qui figure sur la page de titre, mais suivant une qualification binaire ou ternaire si générale qu'elle en reste non désignative : « tant anciens que modernes »¹¹, « tant sacrés que profanes »¹², « latins, grecs

7 Citons quelques titres à valeur d'exemple : *Recueil des plaisantes et facetieuses nouvelles recueillies [sic] de plusieurs auteurs*, Lyon, Eustace Barricat, 1555 (USTC n° 29873) ; *Dictz et sentences notables de divers auteurs*, Paris, Vincent Sertenas, 1560 (USTC n° 41933) ; *Excellens traitez et discours de la vie et de la mort, recueillis de divers auteurs, pour l'instruction et consolation de toutes personnes qui craignent Dieu et qui aiment leur salut*, [Genève], Jean Durant, 1581 (USTC n° 52988) ; *Recueil des plus belles et excellentes chansons en forme de voix de ville tirées de divers auteurs*, Paris, Marc Locqueneulx, 1588 (USTC n° 19487).

8 Au sein de la rhétorique hyperbolique qui caractérise les titres de ce type de recueils, le recours à des formules comparatives et superlatives est fréquent. Un ouvrage en particulier met en exergue ce type de formulation : *Non le tresor, ny le trias ne le cabinet, moins la beauté, mais plus, la fleur ou l'eslite de toutes les chansons amoureuses et airs de court. Tirez des œuvres et manuscrits des plus fameux poètes de ce temps*, Rouen, Adrian de Launay, 1602 (non cité dans l'USTC ; voir R. Arbour, *Répertoire chronologique des éditions de textes littéraires: l'ère baroque en France. 1629-1643*, Genève, Droz, 1980, p. 455). Concernant les adjectifs mélioratifs, citons à titre exemple le titre d'une pièce qui figure dans le *Thresor des fleurs et secrets de medecine*, Lyon, Benoît Rigaud, 1586 (USTC n° 20893) : « La petite astrologie des bergers. Contenant plusieurs belles, et singulieres curiosités, lesquelles ont esté tirées de plusieurs excellents Auteurs ».

9 *La premiere partie du promptuaire des medalles des plus renommées personnes qui ont esté depuis le commencement du monde : avec brieve description de leurs vies et faits, recueillie des bons auteurs*, Lyon, Guillaume Rouillé, 1553 (USTC n° 20676).

10 *Quatrains, sixains, huitains sur la vanité et inconstance du monde*, Genève, François Le Fèvre, 1609 (non mentionné dans l'USTC, conservé à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, disponible en ligne sur Google Books).

11 *Anthologie morale et chrestienne : contenant divers opuscules, discours et traictes recueillis de plusieurs auteurs anciens et modernes, pour l'instruction des ames fidelles*, Genève, Samuel Crespin, 1618 (non mentionné dans l'USTC, conservé à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, disponible en ligne sur Google Books).

12 *Recueil des exemples et sentences tirées des plus fameux auteurs tant sacrés que profanes*, Douai, Charles Boscard, 1605 (USTC n° 116713). Voir également *Les diverses leçons d'Antoine Du Verdier, sieur de Vauprivaz, et suyans celles de Pierre Messie, contenans plusieurs histoires, discours et faits memorables, recueillis des auteurs grecs, latins et italiens*, Lyon, Barthelemy Honorat, 1577 (USTC n° 9633).



et français »¹³, etc. Il s'agit de couvrir un vaste champ de possibles, annoncé par le mot « divers », quasiment employé comme un déterminant indéfini, les épithètes adjointes ne servant qu'à en confirmer le degré de généralité. Toutes ces formules sont quasi tautologiques, elles visent à garantir la variété et l'abondance, comme gage intrinsèque de qualité.

La table des auteurs, plus fréquente dans les compilations encyclopédiques, plus rare dans ce que l'on pourrait qualifier de compilations « littéraires » – dont les tables s'organisent le plus souvent autour des titres des pièces ou de leurs incipit – vise également à mettre en évidence la variété et l'abondance des auteurs dont les écrits ont été assemblés. Le plus souvent, la table des auteurs ne s'accompagne pas d'un système de référencement précis permettant de retrouver les pièces ou les extraits attribués aux auteurs cités. On y rencontre aussi bien les noms des références antiques que des auteurs contemporains.

Évoquons à titre d'exemple la table qui figure dans le *Thresor des sentences dorées, proverbes et dictes communs*, intitulée « Les autheurs en ce livre contenus »¹⁴, où les noms d'auteurs se présentent sous la forme d'une liste alphabétique répartie en trois colonnes (fig. 1). De même, le *Recueil des sentences notables* de Gabriel Meurier comprend une liste intitulée « Les autheurs en ce Livre contenuz »¹⁵, sous la forme d'une longue succession de noms classés par ordre alphabétique. Dans le *Parnasse des poètes français* de 1571, composé par Gilles Corrozet, la table des auteurs, qui s'intitule « Les noms des poetes desquelz ont esté Recueillies les sentences de ce livre »¹⁶, propose une vision synoptique des auteurs-sources cités, avant que les pièces, classées par lieux communs, n'apparaissent associées aux noms de leurs auteurs (fig. 2). De la même manière, le *Recueil de l'origine de la langue et de la poésie française, ryme et romans* associe à la table des matières, intitulée « Indice des chapitres », une « Table des noms des Poetes François, contenuz au second livre »¹⁷. Située à la fin de l'ouvrage, la mention des auteurs cités dans le *Thresor des histoires de France* de Gilles Corrozet, dans les éditions que son fils Galliot propose à partir de 1603, est étroitement liée à la liste de leurs écrits : « Les noms des livres et des Autheurs qui ont escript sur l'Histoire de France, desquels ce livre a esté recueilly »¹⁸. Des ouvrages anonymes ou collectifs sont également insérés au sein de cette liste, qui privilégie une nouvelle fois les œuvres plutôt que les auteurs, en une présentation qui s'apparente davantage à la liste d'un catalogue d'éditeur ou à une bibliothèque imprimée (fig. 3).

¹³ *Gemelles ou pareilles, recueillies de divers auteurs tant grecs, latins, que franscois*, Lyon, Charles Pesnot, 1584 (USTC n° 6653).

¹⁴ *Le Thresor des sentences dorées, proverbes et dictes communs*, Rouen, chez Nicolas Lescuyer, 1579, f° A 3 r° (USTC n° 65123).

¹⁵ *Recueil de sentences notables, dictes et dictons communs, adages, proverbes et refrains, traduits la plus part de latin, italien et espagnol, et reduits selon l'ordre alphabetiq. par Gabriel Meurier*, Anvers, Jean Waesberghe, 1568 (USTC n° 27809).

¹⁶ *Le Parnasse des poetes francois modernes, contenant leurs plus riches et graves sentences, discours, descriptions, et doctes enseignemens, recueillies par feu Gilles Corrozet Parisien*, Paris, Galliot Corrozet, 1571, f° * 6 r° (USTC n° 1516).

¹⁷ *Recueil de l'origine de la langue et poésie française, ryme et romans ; plus les noms et sommaire des œuvres de CXXVII. poetes François, vivans avant l'an M.CCC.*, Paris, Mamert Patisson, 1581 ; f° a 4 v° (USTC n° 21051).

¹⁸ *Thresor des histoires de France. Reduites par tiltres, partie en forme d'annotations, partie par lieux communs reveu, corrigé, et augmenté jusques à present*, Paris, Galiot Corrozet, 1603, f° Q 2 r°- Q 4 v° (USTC n° 6025494).

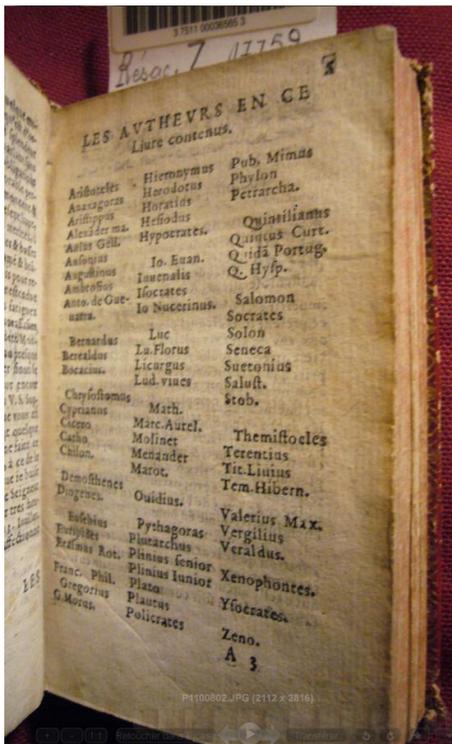


Fig. 1. Table des auteurs du *Thresor des sentences dorées, proverbes et dictz communs*, Rouen, chez Nicolas Lescuyer, 1579, f° A 3 r° (photographie de l'auteur).

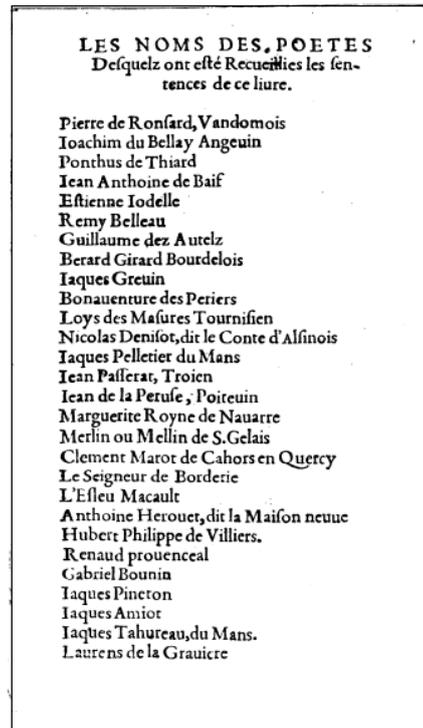


Fig. 2. *Le Parnasse des poetes francois modernes*, Paris, Galliot Corrozet, 1571, f° * 6 r°. Bibliothèque nationale de France, Gallica.

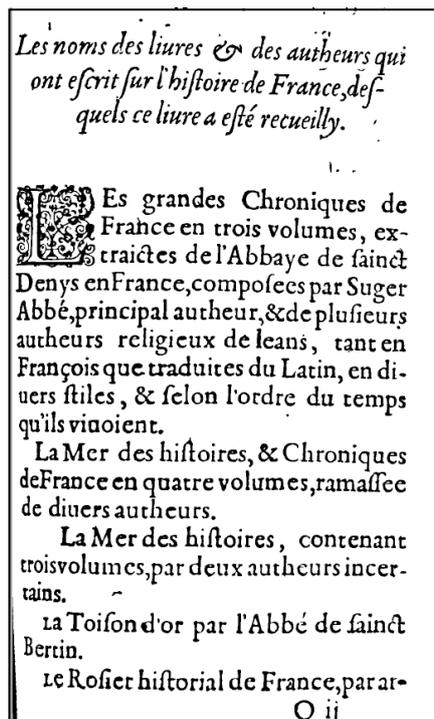


Fig. 3. Table des livres et des auteurs du *Thresor des histoires de France*, Paris, Galiot Corrozet, 1603, f° Q 2 r°. CESR, Bibliothèques Virtuelles Humanistes.



De ces premières considérations, qui témoignent de la mise en avant de l'abondance, de la variété et de l'excellence d'un ensemble de figures auctoriales, parfois mentionnées par leur nom mais souvent également évoquées de manière collective et anonyme, il convient de se demander si le terme d'« auteurs » au pluriel ne joue pas à lui seul un rôle d'embrayeur publicitaire. Sa seule présence au titre de l'ouvrage enclencherait une rhétorique promotionnelle, la notion d'« auteurs » renvoyant à une entité symbolique, garante de la qualité de l'ouvrage, indépendamment de toute attribution individuelle des pièces à tel ou tel auteur bien identifié¹⁹.

AUTEURS-SOURCES VS AUTEUR-COMPILATEUR : L'ÉDITEUR EN « AGENT LITTÉRAIRE »

La formule « tirés des divers / bons / excellents auteurs / poètes » connaît également des variations dans le choix du terme mentionné pour désigner le geste de rassemblement, présenté comme un geste d'extraction. Ces termes eux-mêmes topiques (« tirés », « recueillis », « pris »), mettent l'accent sur l'intervention d'un tiers, identifié ou anonyme, le compilateur, parfois éditeur, qui peut s'octroyer dans les péri-textes un rôle auctorial, au point que le terme d'« auteur », cette fois-ci au singulier, lui soit appliqué, dans son propre discours comme dans les pièces d'escorte qui lui sont adressées²⁰. La valorisation de l'auteur-compilateur introduit alors une dynamique entre la pluralité des auteurs, réduits au rang d'un collectif d'anonymes sur la page de titre, et la figure singulière du compilateur, qui émet un discours en son nom propre. Ce dédoublement de l'auctorialité contribue à suggérer que l'assemblée des auteurs réunis dans le volume ne devient fructueuse que parce que le compilateur est intervenu pour mettre en scène la communauté des auteurs, pour la matérialiser dans l'espace du livre.

Ainsi, la préface du compilateur du *Cabinet du vray thresor*, paru en 1606 chez Adrian Perier, suggère que la valeur des auteurs rassemblés dans le volume provient notamment du travail de sélection des pièces entreprise par le compilateur pour composer son ouvrage :

Lisant les bons Auteurs qui ont employé leur plume à dépeindre la beauté de la vertu pour la nous faire aymer et suivre, j'ay pris d'eus *les pieces* dont est composé l'ouvrage que je vous presente. C'est donc du miel fait de la liqueur de diverses fleurs. On ne trouvera rien à redire au fonds ny à la matiere. *J'en ay de tresbons garens en ceux qui me l'ont fournie*. Ce ne sont que Preceptes tres-certains, et Maximes infallibles pour parvenir à l'aquisition tant des vrayes Richesses, que du vray Honneur, et parfait Plaisir, par la Vertu. C'est pourquoy je j'ay intitulé : Le Cabinet du vray tresor.²¹

Il en est de même dans les pièces liminaires des *Marguerites poétiques*, dont le nom du compilateur, Esprit Aubert, figure sur la page de titre. Les pièces liminaires comprennent des « Stance[s] à l'auteur » qui font du compilateur un médiateur chargé d'assurer la transmission des écrits rassemblés :

Ceste troupe divine, en cela charitable,
Nous veult plus aisément departir ses thresors,
Mais pour les apporter il faut le plus capable.²²

19 *Poesie facecieuse extraite des œuvres des plus fameux poètes de nostre siecle*, Lyon, Benoît Rigaud, 1559 (USTC n° 38839).

20 Sur le rôle auctorial du compilateur, voir notamment l'article d'E. Buron, « L'autorité du compilateur dans quelques recueils français de la Renaissance », *Extrême-Orient, Extrême-Occident*, 2003, n° 25, p. 169-184.

21 *Le cabinet du vray thresor*, Paris, Adrian Perier, 1606, f° à 2 r°- à 2 v° (USTC n° 6015023). Nous soulignons.

22 *Les marguerites poétiques tirées des plus fameux poètes françois, tant anciens que modernes*, op. cit., f° † 3 v°.



Le rôle du compilateur, chargé d'« extraire », de « tirer », de « prendre » les pièces écrites par les divers auteurs, trouve dès lors une légitimité dans la richesse qu'il produit d'un tel geste d'emprunt. L'image du pillage, fréquente dans les péri-textes des compilations depuis l'Antiquité, peut alors redevenir valorisante, au point de devenir une manifestation de l'auctorialité du compilateur. C'est dans cette perspective qu'est écrit le sizain que l'éditeur Antoine Du Brueil adresse à « ses » auteurs, à l'ouverture des *Muses gaillardes recueillies des plus beaux esprits de ce temps*, en 1609 :

Esprits qui jouissez du pactole tressor
Ayant chacun de vous un coulant fleuve d'or,
Qui sourd du double mont toujours inespusable :
Pardonnez s'il vous plaist à ma temerité
Si j'ay pilhé chez vous mon rapt est excusable
Il faut que l'indigent dompte la charité.²³

Ainsi, le compilateur est fréquemment présenté dans les préfaces des compilations étudiées comme un intermédiaire précieux, chargé de transformer le cabinet singulier de l'auteur en un espace public de partage, valorisé par l'acte de publication, parfois même panthéonisé, comme le suggère le terme de « Parnasse ». On notera ainsi le double emploi du mot « Cabinet » sur la page de titre du *Cabinet Satyrique*, lorsqu'il passe de son emploi au pluriel (les « secrets cabinets » des auteurs qui ont fourni la matière de l'ouvrage) à son emploi au singulier, érigé en titre de l'ouvrage :

Le cabinet satyrique ou recueil parfaict, des vers piquants et gaillards de ce temps. Tiré des secrets cabinets des livres des Sieurs de Sigognes, Regnier, Motin, Berthelot, Maynard, et autres des signalez Poëtes de ce Siecle.²⁴

Si dans la préface du *Cabinet du vray tresor*, la métaphore antique de la mouche à miel qui butine de fleur en fleur avait déjà contribué à valoriser la figure du compilateur suivant un procédé des plus topiques, diverses formes d'appropriation de la métaphore tendent à l'adapter aux procédés et fonctions de l'imprimeur-libraire qui assure la publication puis la promotion de l'ouvrage, une fois la compilation des pièces effectuée. Ainsi le *Recueil des exemples et sentences tirées des plus fameux auteurs tant sacrés que profanes*, qui paraît au début du XVII^e siècle, comprend une adresse du « Typographe au lecteur » où celui-ci, tout en s'inscrivant dans une longue tradition prestigieuse, use avec un plaisir non dissimulé des lieux communs hérités pour prolonger la rêverie autour de ce motif, au point de faire de l'éditeur un vendeur de « gauffres tout emmiellées » :

Les Philosophes et Poëtes s'esmerveilloient à bon droit de la nature et belles qualités qui reluisent en la mouche à miel : Ceux cy estant accarrés et parangonnés à icelle : Ceux là considerans la police et administration du gouvernement et Royaume qu'elles maintiennent dans leurs russes et chatoires : d'où vient que tous deux se sont mis à bon escient, et appliqués à d'crire et faire paroistre à tous l'industrie de cest animal, lequel voltigeant par une prairie bien esmaillée et diaprée de toutes sortes de fleurs souëfflirantes butine un magazin de fleurettes sucrées, et autres douceurs, pour les ayant porté dans leur russe, les alambiquer, et puis apres en confir des gauffres tout

²³ *Les Muses gaillardes recueillies des plus beaux esprits de ce temps* par Q. D. B. Parisien, Paris, Antoine Du Brueil, 1609, f° à 3 v° (USTC n° 6026042).

²⁴ *Le cabinet satyrique ou recueil parfaict, des vers piquants et gaillards de ce temps*, Paris, Pierre Billaine, 1620 (non mentionné dans l'USTC, bibliothèque de l'État de Bavière, disponible sur Google Books).



emmiellées. De mesme façon ce m'est chose coustumiere et presque journaliere, de priser et louer, (et ce non sans bon droict et raison) la diligence et industrie de ces estudians, qui suivans les traces desdites mouches, voient et courent le poste par tous les escrits, recueillants et butinants par semblable lecture les plus riches parements des Sentences et exemples qui vaillent pour tant mieux instruire leur vie.²⁵

Il est ici manifeste que le « typographe » exploite la métaphore à la fois pour l'exercice de style qu'elle autorise – dont témoigne la préciosité des expressions chargées de déployer la métaphore – et pour l'adaptation qu'elle rend possible, l'explicitation de la métaphore dans un second temps contribuant à faire de l'atelier de l'imprimeur une ruche où s'activent les étudiants zélés.

Ces diverses représentations de l'auctorialité donnent à voir un partage non conflictuel de la paternité de l'œuvre, entre, d'une part, les auteurs, mentionnés collectivement sur la page de titre, dont le travail se situe du côté de l'*inventio*, et, d'autre part, le compilateur-éditeur, devenu auteur dans l'espace préfaciel, qui prend en charge la responsabilité de la *dispositio* puis assure la promotion de l'ouvrage, en une nouvelle forme d'*actio*. En cela, le compilateur se représente en « agent littéraire »²⁶, chargé de donner forme à la communauté des auteurs, nommément ou anonymement désignée²⁷.

DE LA PUBLICATION DE CIRCONSTANCE A L'IMITATION DES ANCIENS, LA CONSTITUTION D'UNE COMMUNAUTE DE PAPIER

Comme l'indiquent les différents cas évoqués, le traitement topique des figures autoriales rend compte d'un imaginaire de la communauté des auteurs comme « réservoir »²⁸ dont le compilateur rassemble les écrits pour la commodité et le profit du lecteur. Cette image implicite est indifféremment convoquée qu'on ait affaire à une compilation d'exemples, dits ou sentences inspirée de sources antiques et médiévales, à un volume de pièces narratives venant de périodes et d'horizons, voire d'aires linguistiques divers, ou à un recueil poétique rassemblant des pièces inédites et contemporaines, attribuées à des auteurs bien identifiés. Quelle que soit leur nature, la formule présente les écrits passés comme un capital hérité, qui trouve sa légitimité dans le modèle des *auctoritates*, comme en témoigne le titre explicite du *Sommaire de l'histoire des François, recueilly des plus certains aucteurs de l'Ancienneté, et digéré selon le vray ordre des temps en quatre livres. Extraicts de la Bibliothèque historique de Nicolas Vignier de Bar-sur-Seine*²⁹.

²⁵ *Recueil des exemples et sentences tirées des plus fameux auteurs tant sacrés que profanes*, Douai, Charles Boscard, 1605, f° A 7 r° - A 7 v° (USTC n° 1116713).

²⁶ B. Richardson, « Printers, authors and the rise of the editor », *Print Culture in Renaissance Italy. The editor and the vernacular Text, 1470-1600*, Cambridge, University Press, 1994, p. 1-18.

²⁷ Les travaux consacrés à Raphaël Du Petit Val ou à Toussaint du Bray ont contribué à faire connaître le rôle des milieux éditoriaux dans la constitution et la diffusion des recueils collectifs de la fin du XVI^e siècle et du début du XVII^e siècle. Voir notamment R. Arbour, « Raphaël Du Petit Val, de Rouen, et l'édition des textes littéraires en France 1587-1613 », *Revue française d'histoire du livre*, t.5, 1975, p. 87-141 et *id.*, *Un éditeur d'œuvres littéraires au XVII^e siècle : Toussaint Du Bray (1604-1636)*, Genève, Droz, 1992.

²⁸ L'ensemble de ces procédés vise à donner une caution à l'ouvrage, en usant des lieux communs de la récolte ou de la fructification. Songeons par exemple au titre du *Recueil des questions curieuses : rencontrées chez divers bons auteurs, et amassées icy pour la meilleure commodité du lecteur*, Tournai, Adrien Quinqué, 1642 (USTC n° 1120902).

²⁹ Nicolas Vignier, *Sommaire de l'histoire des François, recueilly des plus certains aucteurs de l'Ancienneté, et digéré selon le vray ordre des temps en quatre livres. Extraicts de la Bibliothèque historique de Nicolas Vignier de Bar-sur-Seine, D. E. M. Avec un traicté de l'origine, estat et demeure des François*, Paris, Henri Thierry chez Sébastien Nivelles, 1579 (USTC n° 1938).



Appliquée aux recueils contemporains, la formule emprunte en effet au capital symbolique des auteurs de l'Antiquité pour le transposer sur des figures autoriales inscrites dans le présent des lecteurs-cibles. En témoigne la récurrence de l'ancrage temporel, en réalité totalement indéfini, qui figure fréquemment au titre de ces ouvrages, telle qu'on la rencontre par exemple dans le *Recueil de vraye poésie françoise prinse de plusieurs poètes les plus excellens de ce regne*³⁰, dans le *Paragon de joyeuses inventions de plusieurs poètes de nostre temps*³¹, dans le *Thresor des chansons amoureuses, recueillies des plus excellents poètes de nostre temps*³² ou encore dans le *Labyrinthe de recreation. Recherché des plus beaux esprits de ce temps*³³. L'habileté de telles formules tient à leur double portée qui signale la contemporanéité de la production tout en affirmant sa représentativité, sa capacité à restituer l'esprit du temps. Ainsi, la formule « tirés des bons auteurs de ce temps » associe la revendication d'une nouveauté et l'inscription au sein d'une tradition, celle de l'imitation et de l'innutrition, notamment défendue par Du Bellay dans la *Défense et illustration de la langue française*³⁴. Elle rattache les auteurs publiés collectivement à une communauté, le Panthéon des auteurs en général, qui viennent se ranger sous le même nom prestigieux d'« auteur(s) ».

La filiation des auteurs du passé aux auteurs de ce temps, rappelée par la formule topique, permet dès lors de représenter le champ littéraire comme un espace métaphorique, que les termes d'« Académie », de « Parnasse » ou de « Cabinet » viennent incarner plus concrètement. Parfois illustrées, les pages de titre de ces compilations exploitent l'imaginaire architectural pour évoquer les lieux où se rencontrent et créent les auteurs des siècles passés et présents. Ainsi, la page de titre des *Marguerites poétiques* de 1613 comprend une représentation traditionnelle des muses qui confère une valeur d'exemplarité aux poètes français dont les écrits sont rassemblés dans l'ouvrage ; Ronsard et Du Bartas y sont érigés en figures tutélaires (fig. 4).

Ces publications collectives ne visent pas seulement à rassembler des pièces de circonstances, le temps d'une édition, en simple miroir éphémère des goûts du temps. Elles s'inscrivent dans une prestigieuse lignée, les *auctoritates* du passé adoubant en quelque sorte les auteurs du temps présent. Le frontispice du *Parnasse des plus excellens poètes de ce temps* paru, tout comme les *Marguerites poétiques*, chez Barthélémy Ancelin, quelques années après, illustre un tel phénomène : les piliers latéraux, qui représentent Homère et Virgile, encadrent le titre du recueil, tandis que le haut du frontispice donne à voir le concert des muses, vêtues à l'antique, qui évoquent aussi la communauté des poètes modernes. La figure de Pégase, située à l'arrière-plan, peut alors représenter l'imprimeur-libraire, comme le suggère Charles Hulpeau, dans un autre ouvrage, où il s'adresse aux belles dames à qui le volume est dédié, en ces termes : « L'Imprimeur a si bien gagné le cœur de ces Belles, qu'elles luy ont donné la force

³⁰ *Recueil de vraye poésie françoise prinse de plusieurs poètes les plus excellens de ce regne*, Paris, Denis Janot, Vincent Sertenas et Jean Longis, 1543 (USTC n° 83772).

³¹ *Paragon de joyeuses inventions de plusieurs poètes de nostre temps*, Rouen, Robert et Jean Du Gort, 1554 (USTC n° 53539).

³² *Thresor des chansons amoureuses, recueillies des plus excellents poètes de nostre temps*, Lyon, Jean Huguetan, 1596 (USTC n° 95764).

³³ *Labyrinthe de recreation. Recherché des plus beaux esprits de ce temps*, Rouen, Claude le Vilain, 1602 (USTC n° 681860).

³⁴ Notons que la formule étudiée est utilisée à plusieurs reprises par Du Bellay dans la *Defence, et illustration de la langue française* : chapitre « D'amplifier la Langue Françoise par l'immitation des anciens Auteurs Grecz, et Romains » (éd. E. Caldarini, J.-C. Monferran, Genève, Droz, 2007, p. 93 sq.), où apparaît la tournure « à l'imitation des meilleurs auteurs grecz, et Latins : » ; chapitre « Que le naturel n'est suffisant à celui qui en poésie veut faire œuvre digne de l'immortalité » qui invite à « imiter les bons auteurs grecs et romains, voire bien italiens, espagnols et autres » (p. 127 sq.).



de courir aussi vite que Pegaze, pour contrecarrer tous ceux qui voudroient luy envier le bonheur qu'il a de vous servir »³⁵.

L'entreprise de publication de ces Parnasse, Trésor ou Académie peut dès lors concourir à enrichir la communauté littéraire, les auteurs contemporains venant par les pièces nouvelles, ajoutées au volume, confirmer, relancer et renouveler la valeur des écrits passés. Ainsi, dans le *Parnasse des muses*, se trouve mise en avant l'actualisation opérée dans le second tome de l'ouvrage, ce dont témoigne l'adresse de l'imprimeur aux « belles dames » :

Vous avés si bien reçu le premier Recueil de mes Chansons, encores qu'il fut en tres-mauvais ordre, que cela m'a obligé de le corriger et augmenter en l'estat que vous le verrés : Il merite bien que vous en preniez la peine, estant tres-certain que vous n'y aurés point de regret, non plus qu'à veoir cette seconde Partie, où les Muses se sont efforcées pour vous donner contentement.³⁶

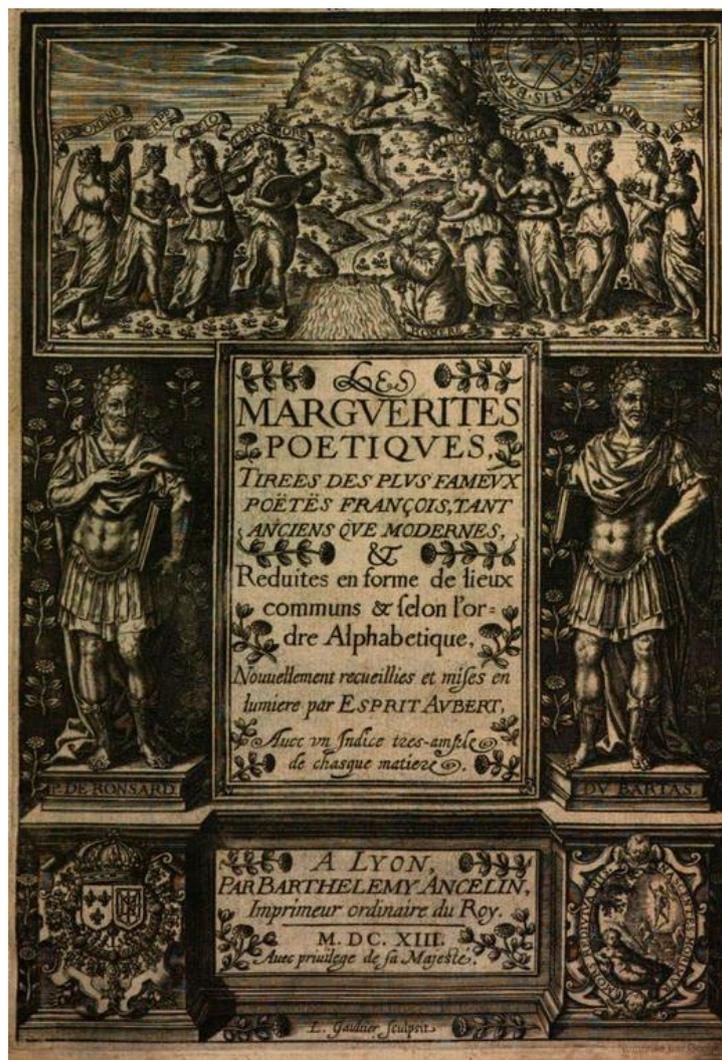


Fig. 4. Page de titre des *Marguerites poétiques tirées des plus fameux poètes françois, tant anciens que modernes*, Lyon, Barthélémy Ancelin, 1613. Bibliothèque municipale de Lyon.

³⁵ *Le Parnasse des muses, ou Recueil des plus belles chansons à danser. Recherchées dans le cabinet des plus excellens poètes de ce temps*, Paris, Charles Hulpeau, 1628, f° a 2 v° (non mentionné dans l'USTC mais l'édition chez le même imprimeur en 1626 y figure, n° 6027461).

³⁶ *Le Parnasse des muses*, op. cit., f° a 2 r° - a 2 v°.



Fig. 5. Frontispice du *Parnasse des plus excellens poètes de ce temps*, Lyon, Barthélémy Ancelin, 1618. Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie.

Le volume en vient alors à refléter la vie littéraire de cette communauté, qui, par l'acte de publication, donne lieu à une nouvelle forme de sociabilité à laquelle les lecteurs (lectrices dans le cas du *Parnasse des muses*) sont invités à participer, en « participantes de ses richesses » :

Le Parnasse a ouvert tous ses trésors, pour vous faire participantes de ses richesses, et vous promet de vous en assister en toutes les occasions. Agrées donc le present qu'ils vous font, et ne craignez de vous en servir, puis que vous estes assurées que tous les ans ils vous donneront preuve de la continuation de leur bonne volonté.³⁷

³⁷ *Ibid.*



Quelles conclusions tirer de l'observation de cette formule topique – « le tout tiré de divers auteurs trop fameux » et ses avatars – présente en ses multiples formes dans les espaces péritextuels d'un ensemble d'ouvrages si varié, rendant compte de situations auctoriales et éditoriales des plus diverses ? Si les échantillons ici mis en exergue ne valent que pour leur représentativité, ils ont le mérite de mettre en valeur combien la formule traverse la culture imprimée de la Renaissance et rend compte d'un imaginaire collectif de la communauté auctoriale, dont seules quelques modalités ont pu être ici esquissées. La formule souligne l'inscription des pratiques éditoriales dans une conception de ce que l'on appellerait de nos jours « l'événement culturel », ou « l'événementiel », en un vocabulaire plus *marketing* : la nécessité d'un discours promotionnel qui incarne des valeurs (diversité, abondance, qualité, tradition et nouveauté), la médiation d'une instance qui en assure la promotion (le compilateur, l'imprimeur et le libraire unissant leur voix pour constituer une instance nouvelle d'agent littéraire), ou encore le souci de convoquer une communauté de lecteurs qui se reconnaît dans le partage de références communes (quand bien même celles-ci ne seraient qu'allusives et éphémères). En cela, le recueil collectif préfigure bien la naissance de la revue littéraire, pensée comme « plateforme de publication »³⁸. La formule met également en exergue combien le geste de publication (« tiré », « extrait », « nouvellement recueilli et mis en lumière ») – c'est-à-dire la mise en relation des données en un même espace circonstancié, le livre imprimé – est au cœur du régime de circulation de ces textes, plus encore que leur attribution à des auteurs, alors même que se préparent la naissance, puis le sacre, de l'écrivain.

³⁸ C. Schuwey, « Aux enseignes de papier : les recueils comme plateformes de publication », *Genèse des corpus littéraires à l'âge classique*, CELLF Paris-Sorbonne, 21 juin 2013, p. 33-39, en ligne : http://www.cellf.paris-sorbonne.fr/sites/default/files/articles/actes_jejc-juin_2013.pdf.



BIBLIOGRAPHIE

Œuvres

- Anthologie morale et chrestienne : contenant divers opuscules, discours et traictez recueillis de plusieurs auteurs anciens et modernes, pour l'instruction des ames fidentes*, Genève, Samuel Crespin, 1618 (non mentionné dans l'USTC, conservé à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, disponible en ligne sur Google Books).
- Les marguerites poétiques tirées des plus fameux poètes françois, tant anciens que modernes*, Lyon, Barthélémy Ancelin, 1613, f° 12 r° (référence USTC n° 6901737).
- Dictz et sentences notables de divers auteurs*, Paris, Vincent Sertenas, 1560 (USTC n° 41933).
- Excellens traitez et discours de la vie et de la mort, recueillis de divers auteurs, pour l'instruction et consolation de toutes personnes qui craignent Dieu et qui aiment leur salut*, [Genève], Jean Durant, 1581 (USTC n° 52988).
- Gemelles ou pareilles, recueillies de divers auteurs tant grecs, latins, que françois*, Lyon, Charles Pesnot, 1584 (USTC n° 6653).
- La premiere partie du promptuaire des medalles des plus renommées personnes qui ont esté depuis le commencement du monde : avec brieve description de leurs vies et faicts, recueillie des bons auteurs*, Lyon, Guillaume Rouillé, 1553 (USTC n° 20676).
- Labyrinthe de recreation. Recerché des plus beaux esprits de ce temps*, Rouen, Claude le Vilain, 1602 (USTC n° 6811860).
- Le cabinet du vray thresor*, Paris, Adrian Perier, 1606, f° 2 r°- 2 v° (USTC n° 6015023).
- Le cabinet satyrique ou recueil parfait, des vers piquants et gaillards de ce temps*, Paris, Pierre Billaine, 1620 (non mentionné dans l'USTC, bibliothèque de l'État de Bavière, disponible sur Google Books).
- Le Parnasse des muses, ou Recueil des plus belles chansons à danser. Recherchées dans le cabinet des plus excellens poètes de ce temps*, Paris, Charles Hulpeau, 1628, f° a 2 v° (non mentionné dans l'USTC mais l'édition chez le même imprimeur en 1626 y figure, n° 6027461).
- Le Parnasse des poetes françois modernes, contenant leurs plus riches et graves sentences, discours, descriptions, et doctes enseignemens, recueillies par feu Gilles Corrozet Parisien*, Paris, Galliot Corrozet, 1571, f° * 6 r° (USTC n° 1516).
- Le Thresor des sentences dorées, proverbes et dictz communs*, Rouen, chez Nicolas Lescuyer, 1579, f° A 3 r° (USTC n° 65123).
- Les Muses gaillardes recueillies des plus beaux esprits de ce temps par Q. D. B. Parisien*, Paris, Antoine Du Breuil, 1609, f° 3 v° (USTC n° 6026042).
- Non le tresor, ny le trias ne le cabinet, moins la beauté, mais plus, la fleur ou l'eslite de toutes les chansons amoureuses et airs de court. Tirez des œuvres et manuscrits des plus fameux poètes de ce temps*, Rouen, Adrian de Launay, 1602 (non cité dans l'USTC ; voir R. Arbour, *Répertoire chronologique des éditions de textes littéraires : l'ère baroque en France. 1629-1643*, Genève, Droz, 1980, p. 455).



- Paragon de joyeuses inventions de plusieurs poètes de nostre temps*, Rouen, Robert et Jean Du Gort, 1554 (USTC n° 53539).
- Poesie facecieuse extraitte des œuvres des plus fameux poètes de nostre siecle*, Lyon, Benoît Rigaud, 1559 (USTC n° 38839).
- Quatrains, sixains, huitains sur la vanité et inconstance du monde*, Genève, François Le Fèvre, 1609 (non mentionné dans l'USTC, conservé à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, disponible en ligne sur Google Books).
- Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise, ryme et romans ; plus les noms et sommaire des œuvres de CXXVII. poetes françois, vivans avant l'an M.CCC.*, Paris, Mamert Patisson, 1581 ; f° a 4 v° (USTC n° 21051).
- Recueil de sentences notables, dictes et dictons communs, adages, proverbes et refrains, traduits la plus part de latin, italien et espagnol, et reduits selon l'ordre alphabetiq. par Gabriel Meurier*, Anvers, Jean Waesberghe, 1568 (USTC n° 27809).
- Recueil de vraye poésie françoise prinse de plusieurs poètes les plus excellens de ce regne*, Paris, Denis Janot, Vincent Sertenas et Jean Longis, 1543 (USTC n° 83772).
- Recueil des exemples et sentences tirées des plus fameux auteurs tant sacrés que profanes*, Douai, Charles Boscard, 1605 (USTC n° 1116713).
- Recueil des plaisantes et facétieuses nouvelles recueillies [sic] de plusieurs auteurs*, Lyon, Eustace Barricat, 1555 (USTC n° 29873).
- Recueil des plus belles et excellentes chansons en forme de voix de ville tirées de divers auteurs*, Paris, Marc Locqueneulx, 1588 (USTC n° 19487).
- Recueil des questions curieuses : rencontrées chez divers bons auteurs, et amassées icy pour la meilleure commodité du lecteur*, Tournai, Adrien Quinqué, 1642 (USTC n° 1120902).
- Thresor des chansons amoureuses, recueillies des plus excellents poètes de nostre temps*, Lyon, Jean Huguetan, 1596 (USTC n° 95764).
- Thresor des histoires de France. Reduites par tiltres, partie en forme d'annotations, partie par lieux communs reveu, corrigé, et augmenté jusques à present*, Paris, Galiot Corrozet, 1603, f° Q 2 r°- Q 4 v° (USTC n° 6025494).
- DU BELLAY, J., *Defence, et illustration de la langue française*, éd. E. Caldarini, J.-C. Monferran, Genève, Droz, 2007.
- DU VERDIER, A., *Les diverses leçons d'Antoine Du Verdier, sieur de Vauprivaz, et suyans celles de Pierre Messie, contenans plusieurs histoires, discours et faicts memorables, recueilliz des auteurs grecs, latins et italiens*, Lyon, Barthelemy Honorat, 1577 (USTC n° 9633).
- VIGNIER, N., *Sommaire de l'histoire des François, recueilly des plus certains auteurs de l'Ancienneté, et digeré selon le vray ordre des temps en quatre livres. Extraicts de la Bibliothèque historique de Nicolas Vignier de Bar-sur-Seine, D. E. M. Avec un traicté de l'origine, estat et demeure des François*, Paris, Henri Thierry chez Sébastien Nivelles, 1579 (USTC n° 1938).

Textes critiques

- ARBOUR, R., « Raphaël Du Petit Val, de Rouen, et l'édition des textes littéraires en France 51587-1613 » », *Revue française d'histoire du livre*, t.5, 1975, p. 87-141 et id., *Un éditeur d'œuvres littéraires au XVII^e siècle : Toussaint Du Bray (1604-1636)*, Genève, Droz, 1992.
- BLAIR, A., *Too Much to Know : Managing Scholarly Information before the Modern Age*, New Haven, Yale University Press, 2010.



- BOMBARD, M., et PEUREUX, G., « Politiques des recueils collectifs dans le premier XVII^e siècle. Émergence d'une norme linguistique et sociale », *Le Recueil littéraire : pratiques et théories d'une forme*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 239-256.
- BONIFAY, F., *Concurrences poétiques. Identités collectives et identités singulières autour de la "Pléiade" (1549-1586)*, sous la direction de M. Clément, Université Lyon 2, soutenue en 2016.
- BURON, E., « L'autorité du compilateur dans quelques recueils français de la Renaissance », *Extrême-Orient, Extrême-Occident*, 2003, n° 25, p. 169-184.
- GENETTE, G., *Seuils*, Paris, Éditions du Seuil, 1987.
- GIROT, J-E. (dir.), *La Poésie à la cour de François I^{er}*, Paris, PUPS, 2012.
- HOECK, L. H., *La Marque du titre. Dispositifs sémiotiques d'une pratique textuelle*, La Haye, Walter de Gruyter, 1981.
- KUSHNER, E., « Cultures et modèles culturels : sociabilité et écriture », M. Engammare, M.-M. Fragonard, A. Redondo et S. Ricci (dir.), *L'Étude de la Renaissance*. Nunc et cras, Genève, Droz, 2003, p. 159-171.
- LANE, Ph., *La Périphérie du texte*, Paris, Nathan Université, 1992.
- LUCIANI, I., « La poésie française comme pratique sociale (XVI^e-début XVII^e siècle) », *Raisons Pratiques*, EHESS, 2004, p.45-75.
- MOSS, A., *Les Recueils de lieux communs. Apprendre à penser à la Renaissance*, Oxford, Oxford University Press, Printed Commonplace-books and the Structuring of Renaissance Thought 1996. Trad., Genève, Droz, 2002.
- MUEGLER, N., *Nation et émulation. Revendications locales et nationales dans les recueils polygraphiques français (1529-1549)*, sous la direction de Th. Hunkeler (Université de Fribourg) et M. Clément (Université Lumière Lyon 2), thèse en cours.
- REACH-NGO, A., *L'Écriture éditoriale à la Renaissance. Genèse et promotion du récit sentimental français (1530-1560)*, Genève, Droz, 2013.
- RICHARDSON, B., « Printers, authors and the rise of the editor », *Print Culture in Renaissance Italy. The editor and the vernacular Text, 1470-1600*, Cambridge, University Press, 1994, p. 1-18.
- SCHUWEY, C., « Aux enseignes de papier : les recueils comme plateformes de publication », *Genèse des corpus littéraires à l'âge classique*, CELLF Paris-Sorbonne, 21 juin 2013, p. 33-39, en ligne : http://www.cellf.paris-sorbonne.fr/sites/default/files/articles/actes_jejc-juin_2013.pdf.
- SICARD, C., *Poésie et rapports sociaux autour de la cour de France (1538-1560)*, sous la direction de J. Vignes, Université Paris-Diderot, soutenue en 2013.